

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 38 (2001)
Heft: 1472

Artikel: Double mandat : différence de traitement
Autor: Savary, Géraldine
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1010512>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Primes, mentoring et garderies au programme universitaire

Le Conseil fédéral a lancé, en 1999, un programme destiné aux femmes universitaires. L'opération est financée par la Confédération. Elle commence à porter ses fruits.

Les disparités entre hommes et femmes dans le domaine de l'éducation se sont estompées. Ce constat ne vaut néanmoins pas pour l'université où l'absence de femmes persiste à tous les échelons. Si elles représentent 43% de l'effectif des étudiants, elles ne sont plus que 19% dans le corps intermédiaire supérieur, et seulement 7% dans le corps professoral. Ces chiffres placent la Suisse en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE (10%).

Fort de ce constat, le Conseil fédéral a lancé un vaste programme appelé «Egalité des chances». Il prévoit de doubler d'ici l'an 2006 la proportion de femmes dans le corps professoral des universités. Une enveloppe de 16 millions de francs est destinée à financer l'opération. Un train de mesures analogues doté d'un budget de 10 millions de francs est prévu dans le domaine des HES. Les

EPF participeront à ces projets à leurs propres frais.

Le programme s'articule en trois modules: un système de primes incitant les universités à engager des femmes professeurs. La prime permettra de mettre sur pied des projets visant à motiver les femmes à embrasser une carrière académique, à rappeler aux commissions de recrutement qu'il faut encourager plus activement des femmes qualifiées ou à pousser les organes de sélection à mettre en question et éventuellement à revoir leurs critères d'évaluation. D'autre part, le programme du Conseil fédéral propose de mettre en place une structure de mentoring destinée à soutenir les diplômantes et les doctorantes. Le mentoring a été reconnu comme un instrument important d'encouragement de la relève féminine dans les carrières académiques (en Allemagne, en Autriche ou aux Etats-Unis par exemple).

Cette structure comprend notamment un service de conseil pour les femmes à tous les degrés universitaires ainsi que des possibilités de formation dans certains secteurs. Enfin, le projet prévoit un financement conséquent des structures d'encadrement pour les enfants des membres de l'Université.

Une solution efficace

Une femme contre une prime, le procédé a de quoi choquer. Néanmoins, les primes distribuées aux universités permettent de financer des projets concrets sur le campus. L'Université de Lausanne, par exemple, ayant engagé cinq femmes l'année dernière, s'est vue attribuer un montant de 240 000 fr. Cette somme a permis d'ouvrir un bureau de l'égalité, d'augmenter le nombre de places en garderie et de lancer un projet de mentoring. gs

Double mandat

Différence de traitement

Claude Ruey et Charles Favre ont eu un geste magnanime. Régulièrement pris à partie sur leur double fonction de conseiller d'Etat et de conseiller national, ils ont décidé que désormais tout conseiller d'Etat désireux de siéger à Berne serait contraint de reverser ses jetons de présence à l'Etat. Et pour donner l'exemple à leurs successeurs, ils vont s'appliquer la règle à eux-mêmes, en précisant, modestes, dans le quotidien *24 Heures* que «vous savez bien que nous ne travaillons pas pour l'argent».

Autres temps, autres mœurs. En 1982, quand Victor Ruffy, fonctionnaire au Département de l'aménagement du territoire, fut élu au

Conseil national, le Conseil d'Etat de l'époque décida de le «libérer» de son poste d'adjoint A du chef de service, fonction jugée incompatible avec son mandat à Berne, et d'adapter son salaire (à la baisse) en fonction de son nouveau taux d'activité et de sa nouvelle classe salariale. La contribution de l'Etat à la caisse de pension devait être à la charge de l'élu.

Le gouvernement vaudois semble donc considérer que la présence permanente d'un adjoint A de chef de service est plus indispensable à la bonne marche de l'Etat que celle de deux de ses éminents membres. Au vu des récentes décisions (voir ci-contre), peut-être n'a-t-il pas tout tort. gs